

Extrait du site UNESCO : La transmission du savoir a une valeur sociale et économique pertinente pour les groupes minoritaires comme pour les groupes sociaux majoritaires à l'intérieur d'un État, et est tout aussi importante pour les pays en développement que pour les pays développés.

Contexte :

Après plus de dix années de coopération entre artisans et scientifiques, la pierre sèche a désormais un diplôme national (2010) et des règles de l'art de bâtir la pierre à sec avec abaques de calcul de dimensionnement (2008). Dans la logique de la progression de la reconnaissance de la pierre sèche, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA) de Vaucluse a souhaité construire une candidature collégiale au label Patrimoine Culturel Immatériel de l'UNESCO. Pour ce faire, elle a convié les acteurs engagés dans la pierre sèche, parmi ceux qu'elle a pu identifier, à se rassembler : lundi 18 juillet 2011 à l'abbaye St Hilaire à Ménerbes, Luberon, Vaucluse.

Ce jour là dans le réfectoire de l'abbaye, une trentaine de personnes ont répondu présent autour des chargées de mission du Ministère de la Culture, Sylvie GRENET, et de l'Institut National des Métiers d'Art (INMA), Catherine VIRASSAMY. La propriétaire de l'abbaye a parlé de l'histoire des lieux, de la restauration de ce monument historique par la famille, et des espaces d'accompagnement façonnés par la pierre sèche. Yves Marchand a introduit la séance en sa qualité de représentant du Président de la CMA84, puis a laissé la parole à Sylvie Grenet pour présenter le dispositif du label UNESCO.

Sylvie GRENET :

Je suis chargée de mission patrimoine culturel immatériel (PCI) de l'UNESCO. Ce label est un processus de patrimonialisation de pratiques dans le cadre d'une convention avec l'UNESCO. La Convention est entrée en vigueur depuis 2006, suite à la proposition des asiatiques en 2003. Mais tous les pays ne l'ont pas ratifiée, c'est le cas des Anglo-saxons. Américains, britanniques, australiens, allemands ne pourront pas faire partie de votre communauté. Cependant, ils pourront témoigner de leur intérêt à valoriser ce patrimoine culturel.

Le patrimoine n'est pas uniquement représenté par des monuments. Chinois et japonais considèrent les traditions orales, croyances, pratiques et savoir-faire comme patrimoine, parce qu'ils pérennisent la diversité culturelle et qu'ils s'opposent à la mondialisation. Ainsi, le savoir-faire pierre sèche est à la fois traditionnel, contemporain et vivant. Il est pratiqué par plusieurs régions françaises, et ailleurs dans le monde, partout où les paysages sont façonnés par des murs, terrasses et autres ouvrages. Votre communauté d'acteurs a su le maintenir, le régénérer et vous vous efforcez à le transmettre dans sa pure pratique. Vous avez besoin d'appui pour faire reconnaître ses valeurs face à d'autres savoirs car il est sans cesse confronté à la standardisation industrielle et aux ouvrages d'imitation.

Une liste de 300 patrimoines culturels immatériels est en cours d'élaboration. L'inscription à la liste conforte la reconnaissance du savoir-faire. L'objectif à terme est d'engager un processus de formation. Les aides financières ne peuvent provenir que des

Régions ou de l'Etat. L'inscription à l'UNESCO n'est qu'un label symbolique, une sorte de caution morale qui aura un fort impact, à terme.

Il serait intéressant de voir si un autre pays a déjà fait une demande d'inscription du savoir-faire Pierre sèche.

Le processus de candidature est complexe.

Première étape : Vous l'avez déjà établi puisque l'INMA a introduit votre savoir-faire dans la liste des métiers d'art rares en France l'an dernier.

Deuxième étape : il faut un consensus de la communauté qui pratique ce savoir-faire et créer un petit comité représentatif chargé de la rédaction du dossier. J'accompagnerai ce groupe de travail -pour lequel il faut prévoir environ 4 à 5 réunions par an- pour rédiger 2 pages que je présenterai au Comité du Ministère de la Culture. Après validation, vous aurez le feu vert pour démarrer le dossier.

Chaque état souhaitant participer devra procéder de même avec l'institution représentative de son pays auprès de l'UNESCO : je vous indiquerai les correspondants que vos amis espagnols, italiens, grecs, portugais... devront contacter. Chaque pays s'implique et travaille mais un pays qui pratique la pierre sèche n'est pas obligé de s'associer au travail. Un pays qui aurait été oublié pourra se raccrocher au dossier. Tout sera collecté et la France sera le pays porteur du projet.

Lorsque le dossier sera recevable, il sera transmis à l'Ambassade de France auprès de l'UNESCO. Celle-ci le présentera au Comité d'experts, qui, soit indiquera les points faibles à revoir, soit proclamera son accord.

Vous serez en liste d'attente pendant au moins 4 ans, car seulement 3 à 4 dossiers seulement peuvent être présentés par an aux dix experts UNESCO. Vous avez donc le temps de rassembler votre communauté autour de cette candidature.

Il existe 2 types de listes:

1. Liste du patrimoine immatériel nécessitant une sauvegarde urgente : menacé de disparition.
2. Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité : candidature qui correspond à votre problématique.

Le Comité d'experts de l'UNESCO est essentiellement composé d'anthropologues. Un jargon adéquat sera recherché, en 500 mots, 10 photos et 1 vidéo (10' sous titrée anglais, voire plus).

Il devra répondre à 5 critères et contenir en annexe des lettres de soutien spontané d'individus ou d'associations ou d'institutions, voire d'une pétition en faveur de cette candidature. La diversité des signataires et de leurs origines, sera un plus.

Les 5 critères :

1. Description pratique (500 mots au maximum)
2. En quoi ce savoir-faire participe au patrimoine culturel immatériel (consulter les autres dossiers pour s'inspirer du mode de rédaction et des arguments)
3. Mesures de sauvegarde (passées/présentes/à venir)
4. Consentement des communautés à démontrer (preuves écrites, lettres spontanées, lettre commune, pétition...)
5. Inscription à l'inventaire français des détenteurs des savoir-faire rares (1200 en tout).

Le dossier doit montrer les problèmes liés à la diffusion de ce savoir-faire et la menace des gros groupes. Appuyer sur le côté « développement durable » et « écologie » qui est propre à ce savoir-faire.

Il n'existe pas de choix raisonné parmi ces experts. Ainsi ont-ils validé : la polyphonie corse, le repas gastronomique français, le compagnonnage, la tradition équestre de Saumur, les dentelles d'Alençon, la tapisserie d'Aubusson, le trait de charpente...

Il est possible de déposer un dossier national ou transnational (lourd et long). Le transnational sera plus attractif pour l'UNESCO.

Catherine VIRASSAMY :

Concernant les Métiers d'Art Français, la liste n'a pas bougé depuis 2003. L'INMA a enregistré la pierre sèche dans la liste des métiers d'art rare. Cependant, pour que le métier de « bâtisseur en pierre sèche » ou « murailleur » soit inscrit dans cette nomenclature des Métiers d'Art Français, deux interventions simultanées sont recommandées:

1. les CMA en font la demande à l'APCM (Assemblée Permanente des Chambres de Métiers et de l'Artisanat), laquelle transmet une demande au Ministère.
2. les professionnels se regroupent et s'adressent directement au Ministère, copie à leur CMA.

Les artisans peuvent écrire à leur CMA pour la solliciter dans ce sens.

Echanges de la salle :

Il s'agira aussi de se mettre d'accord sur le terme à inscrire : « bâtisseur en pierre sèche » ou « murailleur » (ou voire comme les suisses « maçon à pierre sèche »). En effet, le choix est en suspend depuis plusieurs années entre les partisans de l'un ou de l'autre. En fait, la pierre sèche est un savoir-faire bien spécifique, un métier à part entière, différent et complémentaire au métier de maçon comme à celui de tailleur de pierre.

Les partenaires présents expriment le fait que :

1. D'une part, il paraît judicieux et cohérent de déposer un dossier transnational : la pierre sèche est en effet un savoir-faire présent dans beaucoup de pays européens et ailleurs dans le monde. Certains comme le Royaume Unis ont moins de difficultés que nous en terme de reconnaissance nationale.
2. D'autre part, comme la mise en route du processus de reconnaissance du savoir-faire pierre sèche a commencé en France depuis pas nombre d'années, elle suit son cours, lentement mais sûrement.

Un tel dossier nécessitera un budget. Peut être pourrait-il prendre la forme d'un programme européen ?

Compte rendu de décisions :

Le principe d'une candidature transnationale d'inscription à la « Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité » est privilégié et unanimement approuvé par les partenaires autour de la table. La pierre sèche prend sa place en liste d'attente.

Chacun s'engage à :

1. diffuser l'information dans son réseau pour commencer à collecter les témoignages nécessaires en faveur de ce futur dossier,
2. exprimer son souhait de participer au futur comité de pilotage de ce dossier,
3. argumenter et se prononcer sur son choix : « murailleur » ou « bâtisseur en pierre sèche ».

Les artisans solliciteront leur CMA respective pour l'inscription du savoir-faire pierre sèche dans la liste des métiers d'art.

ANNEXES

Présents :

1. Sylvie GRENET, chargée de mission au Ministère de la Culture
2. Catherine VIRASSAMY, chargée de mission à l'INMA
3. Paul ARNAULT, artisan (84), Président de « Murailleurs de Provence »
4. Yvan DELAHAYE, artisan (84), Trésorier de « Murailleurs de Provence »
5. Thierry BOURCEAU, Secrétaire de « Murailleurs de Provence »
6. Bertrand MASSE, auto-entrepreneur (84), « Murailleurs de Provence »
7. Michel QUEVAREC, « Murailleurs de Provence »
8. Jean-Baptiste PELTIER, formateur, Maison des métiers du patrimoine de Gargas (84), « Murailleurs de Provence »
9. Marc DOMBRE, artisan (48) Président des ABPS (artisans bâtisseurs en pierres sèches)
10. Vincent MOUGEL, artisan (84), ABPS
11. Maurice ROUSTAN, Artisan retraité (30) Président de la « Confrérie des Bâtisseurs en pierre sèche » et de l' « ASERPUR »
12. Eric VINCENS, enseignant-chercheur responsable de la filière génie civil, laboratoire Tribologie et dynamique des systèmes de l'École Centrale de Lyon
13. Marc SUCAL, formateur taille de pierre, Fédération compagnonnique des métiers du bâtiment (FCMB) (84)
14. Nicolas DONY, stagiaire FCMB
15. Guillaume DIBOUES, stagiaire FCMB
16. Yves MARCHAND, artisan (84), CAPEB 84, élu CMA84, élu CRMA PACA
17. Samyr MIMOUNA, artisan (04), CAPEB 04, élu CMA04
18. Robert FIERRET, artisan (34), CAPEB 34, élu CMA34
19. Albert PORRI, artisan (13)
20. Jean-Louis SOREAU, artisan (84)
21. René GUERIN, architecte (84), CAUE 84 et Ecole d'Avignon
22. Patrick COHEN, architecte du patrimoine, Chargé de mission urbanisme, paysage, architecture et patrimoine au Parc naturel régional du Luberon (PNR)(84)
23. Jérôme DAMOUR, chargé de mission architecture, urbanisme, paysages au PNR des Monts d'Ardèche (07)
24. Jean-Philippe SIMONNET, chargé de mission développement économique au PNR des Monts d'Ardèche (07)
25. Jean-Pierre MARTIN, artisan retraité, Président de la Maison des métiers du patrimoine de Gargas (84)
26. Arlette MAZURIER, chargée de mission, Maison des métiers du patrimoine de Gargas (84)
27. Jean-Luc KERVIAN, association d'insertion ACARE Environnement (84)
28. Danièle LARCENA, géographe, Association « Pierre Sèche en Vaucluse », Secrétariat conjoint de la SPS
29. Claude FROIDEVAUX, association « Pierre sèche de Faugères », « Fédération de la Pierre Sèche », SPS
30. Florence DOMINIQUE, association « Alpes de Lumière »
31. Claire CORNU, agent économique à la CMA84

Messages de soutien :

1. Maison de la pierre sèche de Daglan (24)

2. Association Cabanes, meurgers et murets en Vézélien (89)
3. Société des amis des arts et des sciences de Tournus (SAAST) (71)
4. Sim BIZLEY, artisan (33)
5. Yves BELMONT, Conseiller pour l'architecture, Direction Régionale des Affaires Culturelles de Rhône-Alpes
6. Gilles FICHOU, association « Pierres d'Iris » (34) et association CERAV (Centre de recherche sur l'architecture vernaculaire)
1. Thomas BRASSEUR, artisan (48)
2. Alain REGIS, artisan, ACR Environnement (06)
3. Eric GROSS et Didier COMBRET, Artisans Aveyron Pierre Sèche (AAPS) (12)
4. Jean-Marc BARREAU, artisan (84)
5. Jean-François FERRAN, artisan (15)
6. Louisa JONES, écrivaine canadienne du monde du jardin (07)
7. François REGNAULT, ingénieur agronome, Fédération Pastorale de l'Ariège (09)
8. Loys GINOUL, artisan (26), co-auteur du livre « Pierre sèche » Eyrolles
9. Martin MURIOT, artisan (71) association « Laviers et Muraillers de Bourgogne »
10. Colin LEGROS-DELAHAYE, Responsable d'unité de production Alpes-Maritimes, Office National des Forêts - Agence Travaux Méditerranée (06)
11. Régis AMBROISE, Chargé de Mission Paysage au Ministère en charge de l'agriculture, Co-auteur de l'ouvrage "Paysages de Terrasses" Edisud Expert au Conseil de l'Europe pour l'écriture de la Convention Européenne du Paysage (75)
12. Jean CABANEL, Directeur honoraire de la Mission paysage au Ministère de l'environnement, auteur de plusieurs ouvrages sur le paysage (12)
13. Frédéric SABATIER, Urbaniste - Chargé de mission Architecture et urbanisme au Parc National des Ecrins (05)
14. Yanick LASICA, Conservatoire national des pierres et marbres (34)
15. Héloïse MARGUERITE, Chargée de développement, PRIDES (pôle régional d'innovation et de développement économique et solidaire) Bâtiments Durables Méditerranéens (13)
16. Daniel GOUPY, géologue, Délégué Lozère pour Maisons Paysannes de France (MPF)

Excusés :

1. Ada ACOVITSIOTI-HAMEAU, ethnologue, Secrétaire générale de l'association SPS (société scientifique internationale pluridisciplinaire de la pierre sèche), association ASER centre Var (83)
2. Marjorie SALVARELLI, Chargée de mission, Parc naturel régional (PNR) du Verdon (04 & 83)
3. Francis MEZZONE, artisan (34), Président CAPEB 34
4. Christian OLMEHIER, artisan (15)
5. Chambre d'Agriculture de Vaucluse (84)
6. Maison du patrimoine et de l'environnement de Caylus, Centre permanent d'initiation à l'environnement (CPIE) (82)
7. Anne PELLIER-POUL, Chef de Service Entreprises et Territoires, Direction de l'Economie, Conseil général de Vaucluse (84)
8. Philippe CHIFFOLEAU, chargé de mission économie au PNR du Luberon (84)

Discours d'introduction de Monsieur Yves MARCHAND :

Mesdames, Messieurs,

Au nom de Thierry AUBERT, Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Vaucluse, que je représente, je vous remercie tous d'être venus jusqu'ici, témoigner de l'intérêt que vous portez à ce savoir-faire si particulier de la pierre sèche.

Je félicite mon confrère Paul ARNAULT, Président de l'association Murailleurs de Provence, d'avoir choisi le prieuré de St Hilaire comme cadre de cette rencontre. En effet, dans l'intimité de ce lieu, dans ce paysage du Luberon sublimé par ces murs en pierre sèche, je pense que nous saurons trouver ensemble la voie de la reconnaissance du savoir-faire de murailleur !

J'ai eu la joie de suivre cette mission pierre sèche dès le départ, en 2000, en tant que membre élu de la Chambre de métiers de Vaucluse, mais aussi en tant que Président de la CAPEB, à l'échelle départementale puis régionale. A ce titre, avec mon confrère de St Chinian, Robert FIERRET, nous avons fait partie du Comité de pilotage du Guide de bonnes pratiques de construction de murs de soutènement en pierre sèche, paru en 2008. Depuis, Claire CORNU me tient régulièrement informé de la progression de vos actions.

J'en profite pour féliciter mon confrère des Cévennes, Marc DOMBRE, Président des Artisans Bâisseurs en Pierres Sèches (ABPS), d'avoir piloté ce travail de qualification nationale, couronné par le succès : le certificat professionnel de qualification (CQP) « ouvrier professionnel en pierre sèche ». Encore une de ces actions sur laquelle ont œuvrées les 3 associations de professionnels ici représentées par leurs Présidents respectifs.

Je salue au passage mon confrère artisan du Gard, Maurice ROUSTAN, militant d'avant-garde pour la sauvegarde de ce patrimoine des garrigues, Président de la Confrérie des Bâisseurs en Pierre Sèche.

Et, puisqu'Eric VINCENS de l'Ecole CENTRALE de Lyon, nous fais l'honneur d'être auprès de nous, à travers lui, je salue les Laboratoires de recherche qui ont travaillé côte à côte avec les artisans tout au long de ces années !

Je remercie la maison des Métiers du Patrimoine d'avoir assuré la mise en place de notre accueil, et la famille BRIDE de mettre gracieusement son patrimoine d'exception pour servir cette modeste, mais non pas moins noble, cause.

Pour nous permettre de débattre aujourd'hui, Claire a listé les associations impliquées, les territoires engagés et praticiens inscrits à l'annuaire national des praticiens de la pierre sèche. Nous sommes une quarantaine ici mais d'autres nous ont adressé leurs témoignages. Dans le tour de table, merci à chacun de décrire les freins et les leviers qui ponctuent votre activité pierre sèche.

Donc, place au savoir-faire, à sa reconnaissance à l'échelle nationale comme à l'échelle internationale : j'accueille avec grand bonheur Mesdames Sylvie GRENET du Ministère de la Culture et Catherine VIRASSAMY de l'Institut National des Métiers d'Art.